

- [Actualités](#)
- [En une](#)
- [Le Mauricien](#)
- [Société](#)

La direction et le syndicat entament des négociations

17 Mar 07h00

41

[0 Commentaires](#)



Les négociations entre le syndicat et la direction du Central Electricity Board (CEB) par rapport au “collective bargaining” ont démarré jeudi 16 mars. Pour cette première rencontre, les deux parties ont dressé un calendrier pour les prochaines réunions. Plusieurs sujets seront évoqués, et en particulier la périodicité de quatre ans pour le renouvellement des conditions de travail et du salaire.

« Nous avons effectivement eu une première rencontre. Une négociation qui s’est déroulée dans une ambiance sereine. Nous en avons profité pour dresser un calendrier pour nos prochaines rencontres. Nous comptons également préparer une liste de sujets qui préoccupent les employés du CEB », a affirmé Jean Clency Bibi, vice-président de la Central Electricity Board Staff Association (CEBSA).

Il précise que les membres du syndicat comptent soulever la question de périodicité lors des négociations. « Le Pay Research Bureau (PRB) a certes établi une périodicité de cinq ans pour le renouvellement des conditions de travail et la révision du salaire, mais au CEB, la périodicité était de quatre ans. La direction veut revoir cette périodicité à cinq ans, mais nous nous opposons à ses conditions. Donc, nous avons décidé de négocier sur ce point lors d’une de nos rencontres avec la direction », soutient Jean Clency Bibi.

Le vice-président de la CEBSA rappelle que le syndicat a eu une réunion le 2 mars dernier avec Mariahven Caremben du Labour Office. À la suite de cette réunion, le

ministère du Travail a pris position et a demandé à la direction du CEB de respecter l'Employment Relations Act. Le 6 mars, le syndicat du CEB a dénoncé une "unfair practice" de la direction du CEB à l'Employment Relations Tribunal (ERT). Finalement, le syndicat et la direction du CEB tombent d'accord sur un rapport collectif et ont souscrit une déclaration commune devant l'ERT. La direction a déclaré qu'il n'y aura plus d'option forms et qu'elle ne prolongera pas les formulaires existants. Ensuite, il a été décidé que le nouvel accord, qui sera conclu après les négociations, sera appliqué à tout le monde. « La direction du CEB a pris l'engagement de respecter l'accord de procédure, ainsi que les termes de l'Employment Relations Act », explique Jean Clency Bibi.